

AVIS AU PUBLIC

Concerne : Règlement-taxe concernant les cimetières

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 23 septembre 2024, le conseil communal a arrêté un **règlement-taxe communal concernant les cimetières**.

Ledit règlement-taxe a été approuvé par arrêté Grand-Ducal du 11 décembre 2024.

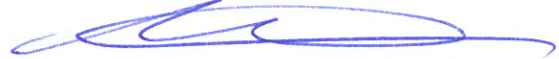
Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 18 décembre 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,



le secrétaire,



Date de l'affichage : 20 décembre 2024